



Tanger : 16 OCT 2015 : طنجة :
N°/DAF/AUT
1615

Décision relative
au recrutement d'un Technicien en Topographie
au titre de l'exercice 2015

Le Directeur de l'Agence Urbaine de Tanger :

- Vu le Dahir portant loi n° 1.93.51 du 22 rabia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;
- Vu le Décret n° 2-94-334 du 18 Châabane 1415 (20 Janvier 1995) relatif à l'Agence Urbaine de Tanger ;
- Vu la Circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement N°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement des établissements et entreprises publics ;
- Vu la Loi Cadre de l'Agence Urbaine de Tanger au titre de l'exercice 2015;
- Vu l'autorisation de la Direction du Budget n°6666 du 14 Octobre 2015 pour l'utilisation d'un poste rendu vacant par l'Agence Urbaine de Tanger;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article1: L'Agence Urbaine de Tanger procédera au recrutement d'un **Technicien en Topographie** (Fiche de poste en annexe).

Article2 : Ce recrutement est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Agé de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours ;
- Titulaire d'un diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- Avoir une expérience minimale de 3 ans dans un emploi similaire.



Article 3 : Le dossier de candidature est constitué de pièces suivantes :

- Une demande au nom du Directeur de l'Agence Urbaine de Tanger ;
- Un CV explicite et détaillé faisant apparaître clairement l'adresse mail et le N° du téléphone personnel ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme de Technicien en Topographie ;
- Attestation d'équivalence des diplômes étrangers le cas échéant ;
- Une copie de la C.I.N ;
- Les attestations justifiant une expérience minimale de 3ans ;

Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Tanger ou envoyé par courrier postal à son siège :

53, Rue Abou Alâa El Marri Tanger 90000 BP 1164 au plus tard le **02 Novembre 2015**.

Tout dossier incomplet, dont les documents ne sont pas conformes aux pièces sus indiquées ou parvenu hors délai sera automatiquement rejeté.

Les candidatures envoyées par e-mails ne seront pas acceptées.

Article 4 : Procédure de sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions indiquées à l'article 2 et 3 ci-dessus et de la fiche de poste en annexe.

Les candidats retenus à l'issue de cette sélection seront convoqués pour passer un entretien devant une commission désignée par le Directeur de l'Agence Urbaine de Tanger.

Article 5 : Cette décision sera publiée aux sites web suivants :

- www.service-public.ma
- www.emlpoi-public.ma
- www.aut.gov.ma

Les résultats seront affichés aux sites précités ci-dessus.

NB : les convocations seront effectuées par email et par téléphone, de ce fait il est obligatoire de mentionner clairement l'adresse mail du candidat et son numéro de téléphone personnel sur son C.V et sur sa demande de candidature.

Le Directeur de l'Agence Urbaine
de Tanger

Mohammed BELBACHIR

